

# Réglementation Thermique 2012

## Construction d'une maison individuelle 23000 GUERET

### MAITRE D'OUVRAGE :

**M. BAUDIN Marin**  
48 rue Jean Jaurès  
23000 GUERET

## Sommaire

<b><u>1.</u></b>	<b><u>Synthèse des résultats .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>2.</u></b>	<b><u>Généralités .....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>3.</u></b>	<b><u>Documents utilisés et logiciels.....</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>4.</u></b>	<b><u>Parois .....</u></b>	<b><u>4</u></b>
4.1	Murs extérieurs .....	4
4.2	Cloisons intérieures donnant sur combles perdus.....	4
4.3	Plancher sur vide sanitaire.....	4
4.4	Plafond comble .....	4
<b><u>5.</u></b>	<b><u>Nature des menuiseries .....</u></b>	<b><u>5</u></b>
<b><u>6.</u></b>	<b><u>NOTA :.....</u></b>	<b><u>5</u></b>

## 1. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

	Projet	Règlementation	Gain
<b>Bbio</b>	<b>77.00</b>	<b>90.50</b>	<b>14.92 %</b>

Le Bbio et les gardes fous sont conformes.

**Le bâtiment répond à l'exigence du bbio de la Réglementation Thermique 2012.**

## 2. GÉNÉRALITÉS

Le projet concerne la construction d'une maison individuelle pour le compte de M. BAUDIN Marin, se trouvant sur la commune de GUERET (23000).

Cette construction est soumise à la Réglementation thermique 2012 mise en vigueur le 01 janvier 2013.

Les éléments de construction, de doublage et d'isolation cités ci-dessous ont été sélectionnés et dimensionnés pour répondre aux exigences de la réglementation thermique RT2012. En particulier, ils devront répondre à la certification ACERMI.



Les spécificités acoustiques et sismiques du (des) bâtiment(s) n'ont pas été prises en compte.

Le soin apporté à la mise en œuvre des éléments constructifs devra assurer au bâtiment une **perméabilité de 0.6 m<sup>3</sup>/(h.m<sup>2</sup>)** sous 4pa.

Les matériels sélectionnés n'ont pas de valeurs contractuelles. Ils devront être confirmés en phase réalisation par des études de détails selon les produits et matériaux réellement installés.

## 3. DOCUMENTS UTILISÉS ET LOGICIELS

Le calcul de conformité à la réglementation thermique RT 2012 selon le **calcul RT 2012** a été effectué sur le module **U22 WIN** du logiciel **PERRENOUD** version : 5.1.19. avec le moteur de calcul (CSTB) V 7.5.0.2. du 16/03/2017.

## 4. PAROIS

### 4.1 Murs extérieurs

Valeur Maxi : **U = 0.181 W/m<sup>2</sup>.K**

- Bardage bois massif
- Contrelattage
- Parepluie
- Panneaux d'OSB 10mm
- Ossature 45\*145 mm
- Isolation en laine de bois entre ossature d'une épaisseur de 145mm de type Steico flex de chez Steico avec une résistance thermique de **R = 3.80 m<sup>2</sup>.K/W**
- Frein vapeur
- Doublage en laine de bois d'une épaisseur de 60mm de type Steico flex de chez Steico avec une résistance thermique de **R = 1.55 m<sup>2</sup>.K/W**
- Parement en fermacell ou lambris bois

### 4.2 Cloisons intérieures donnant sur combles perdus

Valeur Maxi : **U = 0.406 W/m<sup>2</sup>.K**

- Fermacell
- Isolation en laine de bois d'une épaisseur de 80mm de type Steico flex de chez Steico avec une résistance thermique de **R = 2.00 m<sup>2</sup>.K/W**
- Fermacell

### 4.3 Plancher sur vide sanitaire

Valeur Maxi : **U = 0.180W/m<sup>2</sup>.K, Ue retenu = 0.154 W/m<sup>2</sup>K**

Plancher bois

- Solive
- Isolation en laine de bois entre solives d'une épaisseur de 205mm de type Steico flex de chez Steico avec une résistance thermique de **R = 5.35 m<sup>2</sup>.K/W**
- Frein vapeur
- Agglo CTBH 22mm
- Parquet massif

### 4.4 Plafond comble

Valeur Maxi : **U = 0.109 W/m<sup>2</sup>.K**

- Couverture en ardoises fibro ciment
- Chevrons
- Isolation en laine de bois entre chevrons de type Steico flex de chez Steico d'une épaisseur de 80mm avec une résistance thermique **R = 2.00 m<sup>2</sup>.K/W**
- Pannes
- Isolation en laine de bois entre pannes de type Steico flex de chez Steico d'une épaisseur de 225mm avec une résistance thermique **R = 6.00 m<sup>2</sup>.K/W**
- Plafond fermacell

## 5. NATURE DES MENUISERIES

Fenêtres, baies vitrées et velux à menuiseries bois 4/16/4 argon avec vitrage type SGG CLIMAPLUS ONE **Ug = 1.10 W/(m²K)**

Volets battants sur les fenêtres des chambres de l'étage et volet coulissant sur la baie vitrée du rez de chaussée  
Huisserie bois  $U_f = 1.2 \text{ W/m}^2\text{K}$

→ **Uw = 1.40 W/m²K**

Porte bois :

→ **Uw = 2.00 W/m²K**

Nota : le velux de la chambre devra bénéficier d'une protection solaire (type volet, store intérieur,...)

## 6. NOTA :

Selon l'Article 23 de l'arrêté du 26 octobre 2010 :

Les maisons individuelles doivent être équipées de systèmes permettant de mesurer ou d'estimer la consommation d'énergie. Ces systèmes permettent d'informer les occupants, à minima mensuellement, de leur consommation d'énergie.

Cette information est délivrée dans le volume habitable, par type d'énergie, à minima selon la répartition suivante :

- chauffage
- refroidissement
- production d'eau chaude sanitaire
- réseau de prise électrique
- autres